

# CODE DU TRAVAIL : LA BOMBE A FRAGMENTATION DU PRESIDENT MACRON

Les cinq ordonnances relatives à la nouvelle loi travail ont été publiées le 31 août après 3 mois de secret bien gardé.

**Ni transparence ni loyauté :** l'ex- DRH DANONE, actuelle ministre du travail, s'est contentée de fournir un texte incomplet durant l'été à quelques organisations syndicales.

**Ni négociation ni débat parlementaire :** JUPITER ORDONNE.

## POURQUOI UNE TELLE METHODE ? DESORMAIS ON SAIT !

159 pages d'ordonnances qui viennent *parachever la destruction du code du travail* initiée depuis 35 ans et en forte accélération depuis les lois Rebsamen et El Khomri.

Le *plafonnement des indemnités prud'homales* en cas de licenciement sans cause réelle et sérieuse ? Même le syndicat de la magistrature fustige cette disposition qui permet à l'entreprise de « se payer » à bon compte un licenciement... par définition illégal !

*Durée et multiplication des CDD :* alors que le taux actuel d'embauche en CDD atteint les 80%, l'article L1242-8-1 offre maintenant la possibilité aux entreprises d'une même branche de supprimer les limitations de renouvellement des CDD prévues dans le code du travail.

Art 2254-2 : *la primauté du contrat de travail mis en pièce* par une disposition prévoyant qu'un accord collectif pourra faire baisser les salaires... ou augmenter la durée du travail. Sinon c'est la porte ! Magnanimes, le président et le MEDEF ont prévu que dans ce cas, le ou la salarié-e viré pourra... s'inscrire à POLE EMPLOI !

*L'affaiblissement considérable des instances de défense des salarié-es :* Comité d'entreprise, délégués du personnel, Comité d'hygiène et de sécurité réduits à leur plus simple expression et noyés dans un comité unique (CSE) qui n'aura plus la capacité de contrebalancer le lien de subordination qui lie tout salarié à son employeur. Désormais, la responsabilité de l'employeur en matière de santé au travail est fortement réduite.

LA LISTE DES RÉGRESSIONS SOCIALES FIGURANT DANS CE TEXTE EST AUSSI LONGUE QUE LES DENTS DU GATTAZ QUI A INSPIRÉ LE GOUVERNEMENT. LE SOUTIEN AU CANDIDAT MACRON SE PAYE CASH... AVEC NOS DROITS.

**Mais le pire est à venir !** Plus de 40 décrets d'application doivent encore voir le jour dans des domaines aussi importants que les conditions de travail et la santé au travail ; à cela s'ajoute la disparition de toute la jurisprudence qui avait permis au fil des années de consolider un droit du travail sans cesse attaqué au sein de l'entreprise !

Tout cela n'est que la première étape d'un projet politique global visant à détruire le modèle social français. Prochaine étape : la réforme du régime d'assurance chômage.

**DISONS STOP À CES RÉGRESSIONS SOCIALES MASSIVES.  
LE 12 SEPTEMBRE FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX  
TOUTES ET TOUS EN GREVE ET EN MANIFESTATION LE 12 SEPTEMBRE**



**PÔLE EMPLOI FSU**  
Le syndicat qui a du mordant !

[www.snuteffsu.fr/pole-emploi](http://www.snuteffsu.fr/pole-emploi)  
<https://www.facebook.com/snu.pole.emploi.fsu>  
<https://twitter.com/SnuPoleEmploi>



DESTRUCTION DU CODE DU TRAVAIL - RÉDUCTION DES CONTRATS AIDÉS (2400 À PÔLE EMPLOI) - AUGMENTATION DE LA CSG  
BAISSE DES APL - BAISSSE DES BOURSES ÉTUDIANTES - RÉTABLISSEMENT DU JOUR DE CARENCE...